



*Motion adoptée par les membres du Comité de groupe
Générale de Santé le jeudi 4 juillet 2013*

Le Comité de Groupe, réuni en réunion préparatoire le mercredi 3 juillet 2013, a pris connaissance des difficultés rencontrées par son expert dans la réalisation de sa mission d'examen des comptes 2012 et des comptes prévisionnels 2013.

Notamment : délais de remise des informations, réception d'informations partielles (PMP), contraintes nouvelles apparues en cours de route (exigence de consultation de certaines informations sur place), fichiers de l'information sociale transmis en plusieurs fois pour corriger des erreurs.

Le Comité de Groupe vous avait fait part de l'importance qu'il accorde à ce que son expert puisse travailler dans de bonnes conditions et restituer l'intégralité de ses travaux dès la fin du premier semestre. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, malgré les nombreuses relances de sa part et l'intervention de la secrétaire du Comité de Groupe. Et ce, alors que la réunion avait déjà été repoussée de plusieurs semaines.

Cet état de fait n'est pas nouveau. Une décision de justice avait déjà été rendue en décembre 2010 en faveur du Comité de Groupe.

Ces retards, orchestrés par la Direction, empêchent que la présentation complète de l'expert (volet social + volet économique) ait pu être portée à l'ordre du jour de juillet. Les membres du CDG sont particulièrement surpris que les blocages portent notamment sur les Projets médicaux de pôles (PMP).

En conséquence, les membres du Comité de Groupe :

- dénoncent cette attitude méprisante et délibérée à l'égard des représentants des salarié-es,
- exigent le respect du calendrier et la remise des dernières informations manquantes,
- exigent qu'une date la plus proche possible soit retenue pour la présentation des travaux de l'expert, en septembre prochain.